

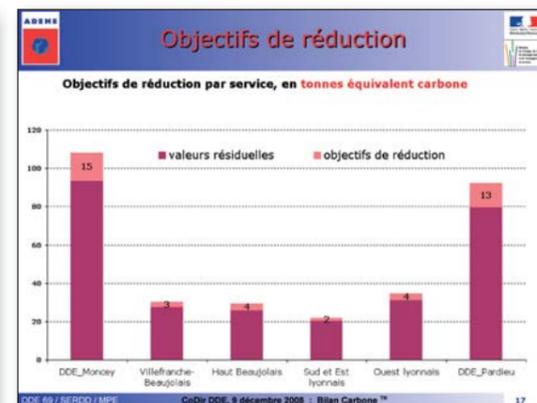
Une question épineuse se pose notamment en ce qui concerne le renouvellement des équipements informatiques ou des véhicules de service : la méthode du BC intègre les émissions liées au cycle de vie du produit depuis sa conception jusqu'à sa destruction. De ce fait, les émissions dues à la fabrication aggravent sérieusement le BC de la DDE. Faut-il faire durer ou renouveler ces équipements ?

Le bilan proprement dit est à son terme. Il n'a pas encore nécessité de communication élargie envers les personnels. L'ensemble des agents s'est montré coopératif, et la direction motivée.

Un prochain comité de direction sera saisi des conclusions et des pistes de réflexion. Des actions d'approfondissement et de déclinaison propres à chaque site seront proposées avec pour objectifs de diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en s'intégrant dans une démarche plus générale de développement durable.



Source : DDE du Rhône



Source : DDE du Rhône

## Bilan et perspectives

Pour Bertrand Durin, on disposera bientôt dans chaque département d'un agent de l'Etat au moins formé au bilan carbone ADEME. Chaque future DDT aura donc une compétence et une autonomie pour conduire son diagnostic et sa stratégie énergétique et maîtriser ses émissions. Cet agent sera en mesure de conseiller utilement les autres administrations départementales et de former d'autres agents à cet exercice devenu obligatoire.

### Pour en savoir plus :

Bertrand DURIN Chargé de mission politique environnementale DDE du Rhône SERDD 04 78 62 52 05  
Annick LARDIERE Chargée de mission développement durable DDE du Rhône SERDD 04 78 62 52 39

# Le bilan carbone de la DDE du Rhône



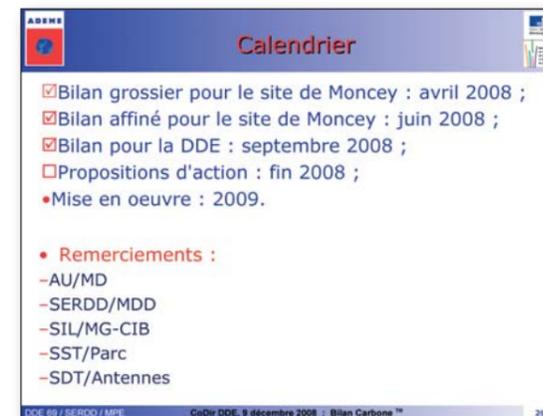
Source : ADEME

La DDE du Rhône a réalisé son bilan carbone en 2008. Ce bilan s'appuie sur la version 4 du guide bilan carbone (BC) de l'ADEME. Il a porté sur les deux établissements lyonnais (Moncey et Part Dieu), et sur les 4 antennes locales de la DDE. Fin 2007, l'IFORE et l'ADEME souhaitent former des agents de l'Etat à la méthode du BC afin d'en diffuser la pratique et le guide dans les administrations. La DDE du Rhône saisit cette occasion et missionne Bertrand Durin, chargé de mission pour les politiques environnementales de la DDE, pour se former.

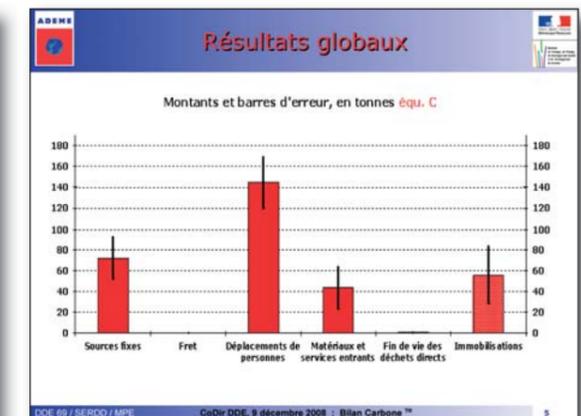
## Travailler en régie : un choix initial dont le bien fondé se confirme par la suite

Un grand nombre de personnes ont été labellisées par l'ADEME pour mettre en œuvre la méthode du BC, et, parmi elles, de nombreux bureaux d'études. Néanmoins, le choix de réaliser le BC par ses propres moyens correspond à une volonté initiale de la DDE d'avancer à son rythme dans une telle entreprise, sans perturber le travail ordinaire de chacun dans les services, et en s'appuyant sur l'acquis du tableau de bord de la démarche éco-responsable mis en place par la mission du développement durable de la DDE en 2006. La plupart des postes de ce tableau de bord (énergie, achats, déchets, déplacements...) étaient directement utilisables pour le BC, et permettaient un recueil de données commun.

Ce choix de travailler en régie s'est révélé fort judicieux par la suite en termes de maîtrise du calendrier, de connaissance de la donnée et des hypothèses, de pérennisation du recueil d'informations, et d'adaptation de la démarche au contexte humain et organisationnel. Aujourd'hui, la DDE peut élaborer une stratégie de maîtrise des émissions en pleine connaissance de cause, sur la base d'un état des lieux dont elle connaît parfaitement les forces et faiblesses, les conditions de validité des données et leur robustesse.



Source : DDE du Rhône



Source : DDE du Rhône

## Pragmatisme de la démarche : « Avancer résolument mais prudemment pour ne pas révolutionner les services. »

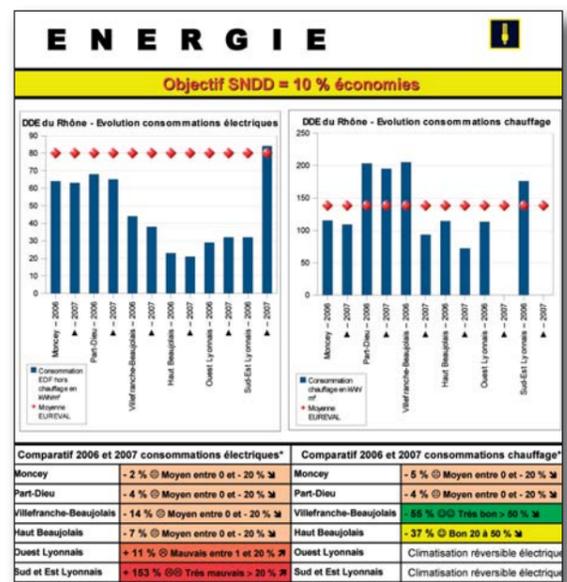
Au lancement du BC, rien ne justifie une communication interne forte et élargie ni la formalisation d'emblée d'un plan de bataille chronophage, avec groupes thématiques, commissions, référents, etc... L'affaire est importante, mais pas au point de compromettre par une stratégie inadaptée d'autres équilibres dans une période troublée pour les agents : requalification des missions, fusion des services, RGPP etc...

Le tableur commande les thématiques à aborder, précise les données à recueillir et la forme même de la variable recherchée. Il faut donc dans un 1er temps se l'approprier, pour savoir quelles données sont nécessaires, et à qui les demander.

Il faut ensuite s'assurer que la donnée recherchée n'est pas déjà disponible et collectée dans le cadre de la mise à jour du tableau de bord de l'éco-responsabilité.

Pour le reste, la principale difficulté réside dans la dispersion des données et dans leur forme : les détenteurs d'informations appropriées sont multiples, et ne sont pas structurés pour produire directement de la donnée utilisable dans le BC. Par exemple, les Moyens Généraux reçoivent des factures de consommation d'énergie pour le site de « Moncey » chauffé par un réseau de chaleur. Il faut donc se rapprocher du gestionnaire du réseau pour savoir que 60 % de la thermique produite l'est par combustion d'ordures ménagères, et que cette ressource renouvelable influe évidemment sur le BC de « Moncey »...

Pour parer ces difficultés, le chargé de mission a choisi de s'entourer d'un petit groupe de travail afin de fiabiliser le recueil de données et de débattre des premiers résultats. Ce groupe réunit autour du chargé de mission des représentants du service informatique et logistique (dont les Moyens Généraux), de la mission déplacement de l'arrondissement urbain, des constructions publiques, de la mission développement durable ainsi que les chefs des quatre antennes territoriales.



Fiche action de la démarche éco-responsable de la DDE du Rhône.

Source : DDE du Rhône

## Procéder par étapes et itérations

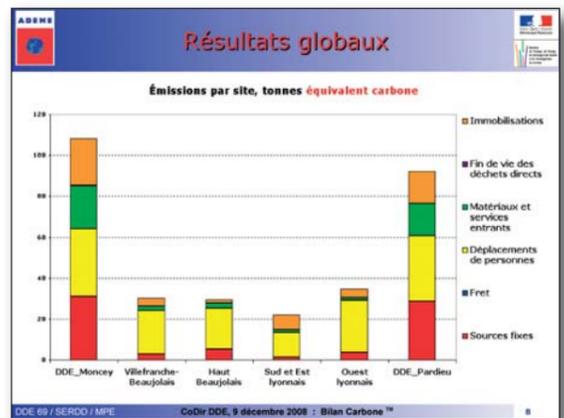
Il faut donc, au cas par cas, aller au contact des détenteurs potentiels de données internes ou externes à la DDE pour voir avec eux la nature de l'information dont ils disposent, et son appropriation dans le cadre du BC, puis discuter de la pérennisation du recueil de la donnée et de ses modalités.

détiennent les services ? sous quelle forme ? quel effort sont-ils prêts à faire ? Il faut parfois savoir se contenter d'une donnée « dégradée » obtenue à moindre coût pour affiner dans un 2ème temps le recueil avec des agents qui auront entre-temps intégré cette préoccupation nouvelle de maîtrise des gaz à effet de serre.

Ajoutons que la DDE du Rhône est multi-sites et que les caractéristiques immobilières et urbaines de chaque site lui sont propres (âge et du bâtiment, mode de chauffage, positionnement par rapport aux transports en commun...), et ont une influence sur le BC. Chaque site doit donc avoir son propre bilan.

Enfin, comment savoir a priori si le temps consacré au recueil de telle donnée en vaut la peine, c'est-à-dire si son poids dans le bilan justifiera a posteriori le luxe de précautions et le poids du travail de recueil ?

Devant ces incertitudes et interrogations, le choix a été fait de démarrer le BC par le site de Moncey dans le but de sérier les difficultés. Ce n'est qu'après ce premier travail sur « Moncey », validé par un Codir d'avril 2008, que la poursuite du BC sur les autres sites a été décidée.



Dans ce travail initial de repérage, on ne sait pas toujours précisément où l'on va : quelle information

## Une attention particulière portée aux déplacements

Les principaux postes d'un BC sont l'énergie-bâtiment, les déchets, les immobilisations, les matériaux entrants, les équipements informatique et bureautique, les mobiliers, les véhicules de services, amortissements, le fret entrant et sortant, les déplacements.

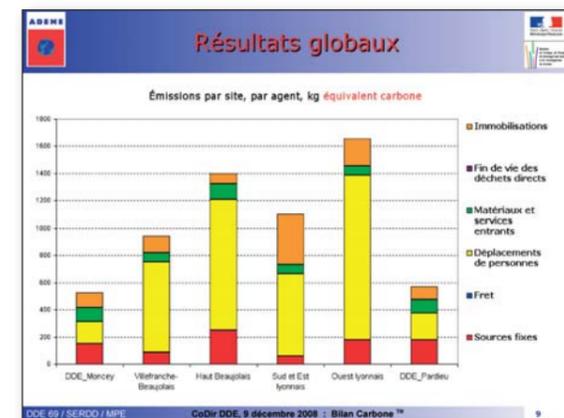
On n'est pas toujours allé dans le détail, mais on s'est efforcé de toujours avoir une donnée, même dégradée, pour éviter l'écueil « pas de données, donc pas d'émission ».

Le poste « déplacements », dont on a supposé dès le départ qu'il représentait une part importante dans les émissions de GES, a fait l'objet d'une première estimation selon la méthode ADEME. En 1ère approche, 45% du BC de Moncey lui était imputable. Il y avait donc là confirmation de l'importance de ce poste, et invitation à vérifier ce résultat avant d'étendre l'investigation aux autres sites de la DDE.

Disposant d'un Plan de déplacements d'administration (PDA) piloté par la mission déplacements de l'arrondissement urbain, la DDE du Rhône était bien placée pour analyser par d'autres moyens les émissions dues aux déplacements domicile-travail de ses agents.

Elle a mis à profit l'obligation d'évaluer le PDA pour diffuser un questionnaire informatisé sur les déplacements domicile-travail à l'ensemble du personnel. Ce questionnaire a bien entendu été élaboré en prenant en compte les besoins du BC. Le taux de retours exceptionnellement bon a permis de corroborer le 1er résultat obtenu par la méthode ADEME. On a pu en déduire assez précisément la quantité de chaque type de carburant utilisée pour se rendre au travail avec les modes motorisés.

Le déplacement domicile-travail est bien le poste le plus important du BC. Il représente 25 % de l'ensemble du BC de la DDE, et 60 % du poste déplacements.



Source : DDE du Rhône



Source : DDE du Rhône

## Les enjeux et la stratégie : les réflexions avant les choix

Un comité de direction début décembre 2008 a validé l'état des lieux global des émissions de la DDE.

Il a pris acte sans dogmatisme des termes du bilan à travers les préoccupations qui sont les siennes, dans le contexte de fusions-réorganisations qui prévaut aujourd'hui. L'objectif d'améliorer ce bilan tout en conservant un niveau de service élevé et un confort de fonctionnement convenable pour les agents a été accepté.

Les forces et faiblesses du BC en termes de recueil de données n'ont pas été masquées ; les choix qui ont présidé à la finesse de la donnée ou à sa « dégradation » ont été précisés, notamment lorsqu'il s'agissait d'y passer du temps.

Les caractéristiques de chacun des sites de la DDE ont permis d'expliquer de nombreuses différences brutes entre eux.

Pour la stratégie à venir, la plupart des décisions supposent des choix et des compromis, et à tout le moins des réflexions et débats.

Parmi les questions auxquelles il faut répondre on peut trouver celles-ci :

Faut-il éteindre le matériel informatique ? Faut-il le renouveler tous les 4 ans ? Faut-il renouveler les véhicules de service ou les faire durer ? Faut-il inciter au télétravail ? Comment proposer aux usagers un meilleur service sans déplacement ? Faut-il imposer le covoiturage pour les réunions ? Trouver des lieux de réunion optimaux, réglementer l'usage des véhicules de service en fonction des destinations ? Généraliser la visio-conférence ? Mutualiser les salles de réunion avec les autres services de l'Etat ? Former à l'éco-conduite ? Anticiper les écarts thermiques par des comportements adaptés ?